



**Val-d'Or**

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil de ville de Val-d'Or a reçu la demande de dérogation mineure suivante :

**202 à 204, rue Roy** : Demande de dérogation mineure présentée par Géoposition, arpenteurs-géomètres inc. pour le compte de M. Julian Bourgeois, visant à fixer respectivement à 17,65 mètres et à 535 mètres carrés plutôt qu'à 18 mètres et à 575 mètres carrés, comme le prescrit la réglementation, la largeur et la superficie maximales autorisées du terrain, le tout sur le lot 5 650 798 du cadastre du Québec.

Le conseil de ville statuera sur cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 19 mars 2018, à compter de 20 h, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2<sup>e</sup> Avenue, à Val-d'Or**. Dans l'éventualité où le conseil de ville acceptait cette demande de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à cette demande. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8, au plus tard le vendredi précédant la séance.

**DONNÉ à Val-d'Or**, le 21 février 2018.

**M<sup>e</sup> ANNIE LAFOND, notaire  
Greffière**